

NOTE AUX RÉDACTIONS

Amélie de Montchalin, Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques se rendra en Seine-Saint-Denis : à préfecture de la Seine-Saint-Denis et à la CPAM de Bobigny

Vendredi 14 janvier 2022

Déplacement sur la situation sanitaire dans la fonction publique et la continuité des services publics

Depuis 18 mois, la continuité de tous les services publics est maintenue grâce à la mise en place de protocoles sanitaires renforcés qui permettent de garantir la protection des agents et des usagers : télétravail, nouvelles modalités d'accueil, politiques d'« aller-vers » les publics les plus fragiles ...

Dans cette optique, l'Etat est aussi fortement engagé pour faciliter la vaccination des agents publics et de leurs proches.

Amélie de MONTCHALIN, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, se rendra à Bobigny, en Seine-Saint-Denis, demain vendredi 14 janvier, pour visiter le service d'action sociale de la préfecture qui assure la vaccination et le dépistage de ses agents.

Elle se rendra ensuite à la Caisse primaire d'Assurance Maladie de Bobigny, dont les équipes sont mobilisées depuis plusieurs mois sur les arrêts de travail COVID, le versement des revenus de remplacement, le remboursement des tests et de l'activité de vaccination, et le *contact tracing*.

Elle fera à l'issue un point d'étape sur la situation sanitaire dans la fonction publique.

Déroulé prévisionnel :

Préfecture de la Seine-Saint-Denis

1, esplanade Jean Moulin à Bobigny

14h : Arrivée d'Amélie de MONTCHALIN à la préfecture de la Seine-Saint-Denis

Visite du service d'action sociale

Rencontre avec les agents publics présents pour se faire vacciner ou tester

Ouvert à la presse

Siège de la CPAM à Bobigny

195, avenue Paul Vaillant Couturier à Bobigny

14h30 : Echanges avec les agents et visite des services

Ouvert à la presse

16h : Echanges avec les agents et visite des services

Accréditation obligatoire auprès du service de presse du ministère à l'adresse mail suivante : presse.mtfp@transformation.gouv.fr

Port du masque obligatoire